Municipalité de Sainte-Barbe

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

Le règlement suivant :

RÉGLEMENT 2021-01-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-01 POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

A été adopté par le Conseil municipal le 1er mars 2021 et entre en vigueur avec la publication des présentes.

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau à l'Hôtel de ville, 470, Chemin de l'Église et sur le site web de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 2ième jour de mars deux mille vingt et un.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 2 mars 2021 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2e jour de mars 2021.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière